

—Afin d'éviter la confusion, je devrais peut-être expliquer que, en proposant un nouvel article 12, nous laissons à sa place la première partie de l'article, de sorte que l'ensemble se lira comme il suit:

(1) Sous réserve de l'article 86 de la *Loi sur les corporations canadiennes*, tout citoyen canadien est apte à devenir administrateur de la compagnie s'il remplit par ailleurs les conditions requises en vertu des règlements administratifs qui peuvent être établis à cet égard.

Et nous proposons le paragraphe (2) suivant:

«(2) Les administrateurs doivent être nommés de façon à représenter d'une manière adéquate les intérêts divers qui composent la société canadienne, notamment ceux qui concernent le travail et la consommation.»

L'objet immédiat de ce paragraphe, c'est une représentation beaucoup plus équitable que ne le prévoit le bill actuel des intérêts divers qui composent la société canadienne. Nous voudrions que, aux termes du bill, la Corporation représente tous les intérêts économiques qui s'occupaient habituellement de ces questions dans le passé. Nous sommes convaincus qu'un large éventail des intérêts canadiens devrait être représentés au sein de la Corporation, puisque notre objectif à long terme serait de l'orienter dans une direction autre que celle qu'envisage le bill actuel. A notre avis, tant qu'existeront les conditions énoncées actuellement dans le bill, la Corporation ne changera pas d'orientation.

L'intérêt que nous portons à ce projet de loi remonte à l'époque où nous avons proposé à notre congrès de fondation, il y a dix ans, l'idée d'une Caisse de développement du Canada qui est devenue plus tard la Corporation de développement du Canada. Nous avions en vue des objectifs bien précis et c'est en raison de ces objectifs que nous présentons des amendements aujourd'hui. Nous voulons une corporation qui se destine au développement socio-économique des parties les moins favorisées du Canada. Les habitants de l'Ontario ne se préoccupent pas outre mesure de développement dans le reste du pays, car ils jugent du reste du Canada d'après l'Ontario. Mais les Canadiens des autres provinces se rendent compte de l'inégalité du développement économique au pays et voient bien que les grands progrès réalisés en Ontario sont une source de déséquilibre non seulement dans le commerce, le revenu et les possibilités de toutes sortes, mais dans toute la structure sociale du pays. Le développement qui s'ensuit est inégal et suscite de plus en plus d'inquiétude. Nous voulons une Corporation de développement qui prévienne le progrès de la vie économique au pays, car cela engendrerait une plus grande égalité des chances pour les Canadiens, de quelle région qu'ils soient.

Deuxièmement, nous voulons une Corporation de développement du Canada au sein de laquelle le gouvernement fédéral se joindrait à l'entreprise privée pour lancer des industries dans les régions moins favorisées du pays grâce à des mesures de planification. Nous n'approuvons pas la méthode à laquelle recourt depuis quelque temps le gouvernement, d'octroyer des subventions et concessions considérables à de grandes compagnies privées en souhaitant que tout ira bien. Je ne crois pas qu'on arrive au meilleur résultat de cette façon. Ce sera peut-être un succès de l'avis des compagnies, mais sûrement pas du point de vue des Canadiens ou encore du progrès des

Canadiens d'un littoral à l'autre. C'est une autre raison pour laquelle nous proposons cet amendement. Nous voulons que le conseil d'administration de la Corporation soit mieux équilibré.

Une autre des raisons d'être de notre proposition consistait à favoriser la fabrication. Nous voulons une corporation qui puisse aider les industries manufacturières à introduire la spécialisation par tout le pays et permettre de compenser les grandes économies en volume réalisées ailleurs dans le monde et particulièrement dans les grandes corporations chez nos voisins du Sud. Nous constatons que le gouvernement, au lieu de nous proposer cette Corporation de développement du Canada que nous envisagions il y a dix ans, avant même qu'il ne songe à la créer, en a gardé l'étiquette mais, comme il l'a fait si souvent, y a substitué une corporation beaucoup plus intéressante pour les sociétés canadiennes. Il s'aperçoit maintenant que même les sociétés se demandent si la Corporation favorisera leurs intérêts, mais il s'efforce quand même d'élaborer une mesure qui leur plaira le plus possible. Au lieu de chercher à redresser les injustices au pays, le gouvernement propose non pas une société d'État, mais une société protégée par l'entreprise privée et aidée par le gouvernement fédéral.

• (3.00 p.m.)

Nous constatons que les investisseurs privés sont toujours motivés par l'appât du profit. Malgré tous les changements qui balayent le pays d'un bout à l'autre et causent tant d'inquiétudes aux gens de toutes les couches de la société, le gouvernement va de l'avant avec la proposition désuète, de moins en moins acceptable, celle qu'il faut permettre aux actionnaires privés de faire des profits. Pis encore, nous constatons que le gouvernement, par l'intermédiaire de ce projet de loi, jette les sociétés de la Couronne dans une société à propriété collective qui deviendra le noyau de la Corporation de développement du Canada. Des sociétés comme la Polymer et d'autres, qui ont aidé les contribuables du pays, sont dérobées aux Canadiens et confiées à une compagnie entièrement privée, la Corporation de développement du Canada.

Nous nous y opposons énergiquement, monsieur l'Orateur, d'autant plus qu'au-delà de 90 p. 100 des Canadiens n'ont pas de capitaux à investir. Pour être exact, seulement 7 p. 100, je crois, des citoyens canadiens pourront faire des mises de fonds dans la Corporation de développement du Canada. Pour un gouvernement qui se prétend assurer le bien-être de la population canadienne, qui devrait non pas se préoccuper uniquement de l'avenir immédiat mais aussi chercher à rétablir l'équilibre à travers le pays, en assurant aux régions sous-développées l'expansion requise et les occasions nécessaires à cette fin, la mesure à l'étude ne nous paraît pas satisfaisante.

D'autres aussi s'inquiètent du fait que la CDC sera entièrement dans les mains des grandes sociétés. Mon chef disait l'autre jour que, d'après ses calculs, le gouvernement verse environ 1 milliard de dollars aux grandes compagnies privées sous forme de dégrèvement d'impôts: subventions d'encouragement, d'immobilisations, de recherche, de développement et ainsi de suite. Quand la population canadienne aura compris ce que signifie le présent arrangement, elle n'en sera plus heureuse du tout.